Bordereau attestant l'exactitude des informations - VALENCIENNES - 5906 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/07/2026 - 4027 - 2010 B 00724 - 528 146 111 - ABCD Gestion

ABCD Gestion

Gilbert BELOT

Bilan au 31/12/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M Belot Gilbert
Rue Edouard Manet
59880 Saint Saulve
FRANCE

N° d'adhérent : 20143560006262

Pour le compte de :
SAS ABCD GESTION
13 RUE EDOUARD MANET
59880 SAINT SAULVE

N° SIREN : 528 146 111
Régime d'imposition : RSI
Période déclarée : Année 2025
Date limite de dépôt : 20/05/2026

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° 2065-BIS *(applicable au 31/12/2022)*

Annexe N° 2033-A *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° 2033-B *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° 2033-C *(applicable au 31/12/2021)*

Annexe N° 2033-D *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° 2033-E *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° 2033-F *(applicable au 31/12/2024)*

Annexe N° 2033-G *(applicable au 31/12/2021)*

Annexe N° 2059-H *(applicable au 31/12/2017)*

Annexe N° 2059-I *(applicable au 31/12/2017)*

Annexe N° 2069-RCI *(applicable au 31/12/2025)*



CERTIFIE CONFORME
G. BELOT



G BELOT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065
(Applicable au 31/12/2025)

Impôt sur les sociétés

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

1 - J'ACCEPTE DE RECEVOIR DES INFORMATIONS PAR MESSAGERIE

(VOIR ART. 39 ET SUIVANTS - LOI N° 78-17 DU 6/1/1978 MODIFIÉE EN 2004 RELATIVE À L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTÉS) Oui

Adresse de messagerie carole.anciot@neuf.fr

2 - ADRESSE DU SIÈGE SOCIAL

Numéro, type et nom de voie 13 rue Edouard Manet

Code postal 59880 Ville Saint-Saulve

Pays France

B - ACTIVITÉS

ACTIVITÉS EXERCÉES

7022 Z activités de conseil et gestion

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	28 720	Déficit *(report du 2033-B)*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS
(Applicable au 31/12/2022)

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

J - RÉMUNERATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

IDENTITÉS ET COORDONNÉES DES MEMBRES

	Titre	Monsieur	Nom, Prénom	Belot Gilbert
	Qualité			Président
1	Numéro, type et nom de voie	13 rue Edouard Manet		
	Code postal	59880	Ville	Saint Saulve
	Pays	France		

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A
(Applicable au 31/12/2025)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	1		1
Immobilisations incorporelles - Autres	28 226	28 226	0
Immobilisations corporelles	3 815	2 563	1 252
TOTAL I *(5)*	32 042	30 789	1 253
2 - Actif circulant			
Créances *(2)* clients et comptes rattachés	8 799		8 799
Disponibilités	120 607		120 607
TOTAL II	129 406		129 406
TOTAL GENERAL (I + II)	161 448	30 789	130 659

B - PASSIF

	Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	1 000
Réserve légale	100
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants)	9 879
Report à nouveau	88 896
Résultat de l'exercice	28 720
TOTAL I	128 595
3 - Dettes *(4)*	
Autres dettes	2 063
TOTAL III	2 063
TOTAL GENERAL (I + II + III)	130 658

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable au 31/12/2025)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	48 890
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	48 890

CHARGES D'EXPLOITATION			
Autres charges externes			15 120
Impôts, taxes et versements assimilés			533
Dotations aux amortissements			2 678
Autres charges			1 805
		Total des charges d'exploitation (II)	20 136
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			28 754
Produits et charges divers	Charges financières (V)		34
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			28 720

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
	28 720	

1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
	28 720	

2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
	28 720	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C
(Applicable au 31/12/2021)

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Fonds commercial	1			1	
Autres	28 226			28 226	
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations corporelles	3 815			3 815	
TOTAL rubrique I	32 042			32 042	

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Autres immobilisations incorporelles				
	28 226			28 226
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	3 521	615	1 573	2 563
TOTAL rubrique II	31 747	615	1 573	30 789

III - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

NATURE DES IMMOBILISATIONS CÉDÉES VIRÉES DE POSTE À POSTE, MISES HORS SERVICE OU RÉINTÉGRÉES DANS LE PATRIMOINE PRIVÉ	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
1 I-Pad n°2	700	700	0	0
2 Lenovo n°2 noir	873	873	0	0
TOTAL	1 573	1 573	0	0

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable au 31/12/2025)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

III - DIVERS

Montant de la TVA collectée	9 778
Montant de la TVA déductible sur biens et services *(sauf immobilisations)*	1 580

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable au 31/12/2025)

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-F

(Applicable au 31/12/2024)

Composition du capital social

LISTE DES PERSONNES OU GROUPEMENTS DE PERSONNES DE DROIT OU DE FAIT DÉTENANT DIRECTEMENT AU MOINS 10% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	1 000
Total du nombre d'associés	1	Total du nombre de parts ou d'actions	1 000

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

1	Titre	Monsieur			
	Nom et prénom	Belot Gilbert	Nom d'usage		
	Nombre de parts ou d'actions	1 000	Pourcentage de détention	100,00%	
	Date de naissance	27/01/1958	Pays de naissance	France	
	Code postal de naissance	59000	Commune de naissance	Lille	
	Numéro, type et nom de voie	13 rue Edouard Manet			
	Code postal	59880	Ville	Saint-Saulve	
	Pays	France			

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-G

(Applicable au 31/12/2021)

Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case. ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-H

(Applicable au 31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la direction des grandes entreprises
Composition du capital

Si vous n'avez à remplir aucune case du formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2059-I

(Applicable au 31/12/2017)

Obligation déclarative incombant à certains contribuables relevant de la direction des grandes entreprises
Filiales et participations

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (déclaration "néant"), veuillez cocher la case ☑

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2069-RCI

(Applicable au 31/12/2025)

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case ☑

ABCD GESTION
SASU au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 13 RUE EDOUARD MANET
59880 SAINT SAULVE
R.C.S : VALENCIENNES 528146111

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L' ASSOCIE UNIQUE DU 27/04/2026

Au siège social,
Le 27/04/2026 à
20:08

Monsieur GILBERT PAUL BELOT, détenant 1000 parts sociales, associé unique et président de la société par actions simplifiée unipersonnelle ABCD GESTION au capital de 1 000,00 Euros.

L'associé unique a pris les décisions suivantes :

Décision n° 1

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 lesquels font apparaître **un bénéfice de 28.720** Euros.

En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Décision n° 2

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 faisant ressortir un bénéfice de 28.720 Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de 28.720 Euros, de la façon suivante :

Au report à nouveau pour un montant de 28.720 Euros. Il passera ainsi de +88.896 Euros à la somme de + 117.616 Euros après affectation.

Décision n° 3

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquas du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts.

Décision n° 4

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

La gérance

G. BELOT